

Distr.
LIMITEE

A/AC.237/L.16
10 décembre 1992

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMITE INTERGOUVERNEMENTAL DE NEGOCIATION
D'UNE CONVENTION-CADRE SUR LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES

Sixième session
Genève, 7-10 décembre 1992
Point 4 de l'ordre du jour

PROJET DE RAPPORT DU COMITE INTERGOUVERNEMENTAL DE NEGOCIATION
D'UNE CONVENTION-CADRE SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES
CONCERNANT LES TRAVAUX DE SA SIXIEME SESSION, TENUE
A GENEVE DU 7 AU 10 DECEMBRE 1992

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	1 - 3	2
II. QUESTIONS D'ORGANISATION	4 - 18	3
A. Ouverture de la session	4 - 8	3
B. Adoption de l'ordre du jour	9	5
C. Organisation des travaux	10	5
D. Participation	11 - 16	5
E. Documentation	17	6
III. PREPARATION DE LA PREMIERE SESSION DE LA CONFERENCE DES PARTIES, COMME PREVU DANS LA CONVENTION : ELABORATION D'UN PLAN DE TRAVAIL POUR LE COMITE	18 - 31	7
IV. EXAMEN DES FONDS EXTRABUDGETAIRES	32	9
V. ADOPTION DU RAPPORT		9

Annexe(s)

I. Liste des documents dont le Comité était saisi à sa sixième session	10
---	----

I. INTRODUCTION

1. La sixième session du Comité intergouvernemental de négociation d'une convention-cadre sur les changements climatiques s'est tenue à Genève du 7 au 10 décembre 1992. La session a été convoquée conformément au paragraphe 4 de la résolution 46/169 de l'Assemblée générale, en date du 19 décembre 1991 et intitulée "Protection du climat mondial pour les générations présentes et futures". En application des dispositions de la résolution INC/1992/1 du Comité, relative aux dispositions intérimaires, la sixième session avait principalement pour objet "de préparer la première session de la Conférence des Parties prévue par la Convention".

2. Le Bureau du Comité, élu à la première session, est composé comme suit :

Président : M. Jean Ripert (France)
Vice-Présidents : M. Chandrashekhar Dasgupta (Inde)
M. Ahmed Djoghlaïf (Algérie)
M. Ion Draghici (Roumanie)
M. Raul Estrada-Oyuela (Argentine)

Rapporteur : M. Ion Draghici (Roumanie)

3. Les bureaux des Groupes de travail I et II, élus à la deuxième session, sont composés comme suit :

Groupe de travail I

Coprésidents : M. Nobutoshi Akao (Japon)
M. Edmundo de Alba-Alcaraz (Mexique)

Vice-Président : M. M. Mahmoud Ould El Ghaouth (Mauritanie)

Groupe de travail II

Coprésidents : Mme Elizabeth Dowdeswell (Canada)
M. Robert F. Van Lierop (Vanuatu)

Vice-Président : M. Maciej Sadowski (Pologne)

II. QUESTIONS D'ORGANISATION

A. Ouverture de la session

4. La sixième session a été ouverte par le Président du Comité, M. Jean Ripert. Dans sa déclaration liminaire, le Président s'est félicité de voir les membres du Comité participer à cette nouvelle phase de ses travaux. La dernière session avait abouti à l'adoption, par consensus, d'une convention-cadre sur les changements climatiques, qui avait reçu une large adhésion auprès des Etats membres à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement tenue à Rio de Janeiro (Brésil) les 29 et 30 mai 1992. Il s'agissait là d'un événement très encourageant dont on pouvait tirer satisfaction, mais la Convention n'était en fait que le début d'un processus. Pour cette raison, le Comité, la Convention et l'Assemblée générale à sa session en cours avaient prévu des dispositions intérimaires visant à conserver l'élan acquis en vue d'appliquer la Convention et de préparer la première session de la Conférence des Parties. La sixième session du Comité devait permettre de faire démarrer rapidement les préparatifs, d'autant que le Comité pourrait tirer parti des vues exprimées sur la Convention à l'Assemblée générale.

5. L'élaboration d'un programme de travail devant aboutir à la première session de la Conférence des Parties pourrait nécessiter la définition de certaines tâches prioritaires et d'un calendrier d'action. Elle pourrait également exiger la création de groupes de travail pour examiner des questions particulières. Le Comité aurait pour lignes directrices les tâches exposées dans la documentation établie par le secrétariat, ainsi que les activités du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et du Fonds pour l'environnement mondial (FEM).

6. M. Ripert a annoncé que, pour des raisons personnelles, il avait l'intention d'abandonner ses fonctions de président du Comité. Il était prêt toutefois à poursuivre les travaux du Comité jusqu'à la prochaine session où un nouveau président pourrait être élu. Cela laisserait du temps à des consultations entre les Etats sur son remplacement et sur le remplacement prévu d'autres membres du bureau. M. Dasgupta ne pourrait sans doute pas continuer à exercer ses fonctions de vice-président en raison de sa nomination comme ambassadeur de son pays en Chine; M. Draghici allait occuper un poste au secrétariat de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et renonçait

page 4

par conséquent à ses fonctions de vice-président/rapporteur. En outre, M. Ripert venait d'apprendre avec un grand plaisir, bien qu'avec beaucoup de regret pour les travaux du Comité, que Mme Dowdeswell, coprésidente du Groupe de travail II, avait été nommée par le Secrétaire général, Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Au nom du Comité, M. Ripert a félicité chaleureusement Mme Dowdeswell pour sa nomination, qui était de bon augure pour le renforcement de la coopération entre le Comité et le PNUE.

7. M. G.O.P. Obasi, secrétaire général de l'OMM, a félicité chaleureusement le Comité pour le travail qu'il avait accompli en achevant l'élaboration de la convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques dans les délais très brefs qui lui étaient impartis avant la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. Il a souligné, en particulier, que le Président et le Secrétaire exécutif du Comité avaient inlassablement fourni des conseils pertinents et éclairés. Il a regretté, tout en comprenant parfaitement les raisons, la décision de M. Ripert d'abandonner ses fonctions de président. M. Ripert avait été une source d'inspiration pour tous dans l'élaboration de la Convention, et sa compétence et son expérience manqueraient durement au Comité. M. Obasi lui a souhaité la santé, le bonheur et le succès dans ses activités futures. Il a de même félicité Mme Dowdeswell pour sa nomination bien méritée au poste de Directrice exécutive du PNUE et a souhaité voir se poursuivre et se renforcer la coopération entre l'OMM et le PNUE.

8. Il estimait lui aussi que la Convention marquait une première étape importante d'un processus long et difficile, et il était heureux de noter que plusieurs Etats avaient déjà déposé leurs instruments de ratification. L'OMM était favorable à un démarrage rapide de la Convention et s'engageait à continuer à soutenir le processus de négociation et, en particulier, les activités du secrétariat du CIN. En ce qui concerne ce dernier, il a réaffirmé que l'OMM était prête à envisager d'accueillir le secrétariat de la Convention. Il a également annoncé que, dans le cadre du suivi de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, l'OMM, en coopération avec d'autres partenaires des Nations Unies et organisations non gouvernementales, prévoyait d'organiser une réunion intergouvernementale sur le Programme climatologique mondial du 14 au 16 avril 1993. Il a expliqué que l'OMM portait un intérêt particulier aux efforts visant à renforcer

l'infrastructure des observations climatiques, les travaux de recherche, le traitement des informations et la sensibilisation du public. Ces activités constituaient un élément important des travaux de l'OMM, en particulier dans le cadre du Programme climatologique mondial et avaient une importance fondamentale pour les débats du Comité, les travaux du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), et aussi pour répondre aux besoins des responsables nationaux dans le monde entier. La réunion d'avril organisée sous la bannière de "l'ordre du jour climatologique" porterait plus particulièrement sur les engagements et les intentions déclarées qui appellent à intensifier la coopération et les efforts en vue de réduire les incertitudes entourant le système climatique mondial et ses incidences sur l'économie et le bien-être social. Cette réunion fournirait également aux Etats l'occasion de réaffirmer leur attachement à des activités de longue durée et d'affecter des ressources additionnelles à un certain nombre d'initiatives nouvelles. M. Obasi a assuré le Comité de l'engagement pris par l'OMM d'oeuvrer au succès de l'application de la Convention, de même qu'à la préparation de la prochaine convention sur la désertification.

B. Adoption de l'ordre du jour

9. A sa 1ère séance, le 7 décembre 1992, le Comité a adopté l'ordre du jour ci-après :

1. Questions d'organisation :
 - a) Adoption de l'ordre du jour;
 - b) Organisation des travaux
2. Préparation de la première session de la Conférence des Parties, comme prévu dans la Convention : élaboration d'un plan de travail pour le Comité
3. Examen des fonds extrabudgétaires
4. Adoption du rapport.

C. Organisation des travaux

10. A sa 1ère séance, le 7 décembre 1992, le Comité a approuvé l'organisation des travaux exposée dans le document A/AC.237/21 et Corr.1 et Add.1.

D. Participation

11. Ont assisté à la sixième session les représentants des Etats ci-après :

(à insérer)

page 6

12. Etaient également représentés les services et organismes des Nations Unies ci-après :

(à insérer)

13. Les institutions spécialisées et autres organismes du système des Nations Unies ci-après étaient représentés :

(à insérer)

14. Etaient aussi représentées les organisations intergouvernementales suivantes :

(à insérer)

15. Les organisations non gouvernementales ci-après dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social étaient représentées :

(à insérer)

16. Etaient également représentées les autres organisations non gouvernementales ci-après :

(à insérer)

E. Documentation

17. La liste des documents dont le Comité était saisi à sa sixième session figure à l'annexe du présent rapport.

III. PREPARATION DE LA PREMIERE SESSION DE LA CONFERENCE DES PARTIES
COMME PREVU DANS LA CONVENTION : ELABORATION D'UN PLAN
DE TRAVAIL POUR LE COMITE

18. A sa lère séance, le 7 décembre 1992, le Secrétaire exécutif a informé le Comité que 158 Etats et une organisation d'intégration économique régionale avaient signé la Convention. Jusqu'à présent, sept Etats avaient déposé leurs instruments de ratification de la Convention. L'un d'eux (Monaco) avait annoncé son adhésion aux engagements spécifiques (art. 4, par. 2 a) et 2 b)), bien que ne figurant pas dans l'annexe I de la Convention. Les instruments de ratification de trois autres Etats étaient attendus sous peu.

19. Le Secrétaire exécutif s'est référé au rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale (A/47/466). Il a également appelé l'attention sur le projet de résolution dont l'Assemblée était actuellement saisie. Le mandat du CIN exposé dans le projet de résolution comptait effectivement trois parties : préparer la première session de la Conférence des Parties; contribuer au bon fonctionnement des dispositions intérimaires et promouvoir un programme d'action cohérent et coordonné pour appuyer l'entrée en vigueur et l'application de la Convention, en accordant une attention particulière, dans ce contexte, au renforcement des capacités dans les pays en développement et dans d'autres pays.

20. Le Secrétaire exécutif a également appelé l'attention sur la note relative aux activités des organes des Nations Unies ayant un rapport avec l'entrée en vigueur et la mise en application de la Convention (A/AC.237/22) et il a fourni des précisions et fait des observations complémentaires.

21. Le Secrétaire exécutif a informé le Comité qu'une communication avait été reçue d'un Etat conformément au paragraphe 6 de sa résolution INC/1992/1. Un autre Etat a soumis une communication analogue au cours de la réunion.

22. Le Secrétaire exécutif a également appelé l'attention sur l'annexe I de l'ordre du jour provisoire (A/AC.237/21 et Corr.1) dont la partie 1 énumérait les tâches prévues dans la Convention qui doivent être menées à bien par la Conférence des Parties à sa première session. Il y en avait d'autres, énumérées dans la partie 2 de l'annexe I et dans les notes d'accompagnement.

23. Le Secrétaire exécutif a exprimé ses regrets d'apprendre que le Président quittait ses fonctions. Il a rappelé les sentiments qu'il avait exprimés à la dernière session du Comité et souligné à nouveau tout le profit que lui-même, le secrétariat et le Comité avaient retiré de l'expérience et des compétences très étendues du Président.

page 8

24. Toujours à la 1ère séance, la représentante du PNUE a complété les renseignements concernant les activités de son organisation donnés dans le document A/AC.237/22. Elle a évoqué en particulier le rôle du PNUE dans le programme mondial d'évaluation des incidences du climat et de formulation des stratégies de parade entrepris au titre du Programme climatologique mondial, les activités menées dans le cadre du Système mondial de surveillance continue de l'environnement (GEMS) et les activités de l'unité d'information PNUE/OMM sur les changements climatiques.

25. A la même séance, le Président du Comité d'organisation de la réunion intergouvernementale sur le Programme climatologique mondial (PCM), organisée par l'OMM au nom des organismes parrainant le programme, a fourni un complément d'information sur les préparatifs de la session, soulignant que celle-ci mettrait l'accent sur l'appui qu'apporterait le programme à la mise en oeuvre de la Convention et au suivi du programme Action 21 de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement.

26. A la 2ème séance, le 8 décembre 1992, le représentant de la Commission des Communautés européennes a rendu compte du programme d'action sur les changements climatiques actuellement élaboré par la Commission.

27. A la 4ème séance, le 9 décembre 1992, le représentant de la Commission océanographique intergouvernementale (COI) ...

(à compléter)

28. A la 3ème séance, le 9 décembre 1992, le Président de l'Assemblée des participants du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) ...

(à compléter)

29. A la 4ème séance, le Président du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) ...

(à compléter)

30. Toujours à la 4ème séance, le représentant de, parlant au nom de certaines organisations non gouvernementales (ONG), a fait une déclaration.

(à compléter)

31. Trente-deux délégations ont fait des déclarations. Un certain nombre ont informé le Comité que le processus de ratification de la Convention avait été mis en route dans leurs pays. Plusieurs ont également indiqué que l'établissement de plans nationaux sur le changement climatique était en cours. Bon nombre de délégations ont fait des suggestions quant à la manière dont le Comité pourrait mener ses travaux au cours de la session et toutes ont exprimé leur regret devant la décision du Président de renoncer à ses fonctions. Elles ont rendu hommage à l'immense contribution qu'il avait apportée en faisant de la Convention une réalité. De chaleureuses félicitations ont aussi été exprimées à Mme Dowdeswell pour sa nomination au poste de Directrice exécutive du PNUE.

(section à compléter)

IV. EXAMEN DES FONDS EXTRABUDGETAIRES

32. Le Secrétaire exécutif a présenté sa note relative à l'examen des fonds extrabudgétaires (A/AC.237/23 et Add.1). Il a remercié tous les donateurs, pays et institutions, pour leur contribution à chacun des deux fonds créés en relation avec les travaux du Comité.

(à compléter)

V. ADOPTION DU RAPPORT

(à compléter)

Annexe

Liste des documents dont le Comité était saisi
à sa sixième session

(à insérer)